

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LANCIÉ

Séance du 3 mars 2025

Délibération n° 2025.03.07

NOMBRE DE MEMBRES

- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 11

DATE DE LA CONVOCATION : 24 février 2025

DATE D’AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 24 février 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trois mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle Véga (espace Capella), sous la présidence de M. Jacky MENICHON.

Présents : Mmes et MM. Gilles ASSANT, Emmanuel CHERMETTE, Denis GAROD, Anne GENY DE FLAMMERCOURT, Isabelle GERENTES, Jean-Pierre LUGARINI, Jacky MENICHON, Christiane PESCE, Gaëlle RAYNAUD, Carole SOULIER et Christophe WAÏT.

Excusés : Mmes et MM. Marie-Laure BOURRAND, Valérie CALLARD, Annick MONLON, et Mathieu POTHERAT.

Monsieur Gilles ASSANT est élu secrétaire de séance.

Objet de la délibération : Détermination des tarifs de location de la salle Aurore

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la nouvelle salle de réunion dénommée « salle Aurore » pourra être proposée à la location, aux habitants de Lancié uniquement, afin qu'ils puissent organiser des évènements privés.

Monsieur le Maire indique que la convention d'utilisation de la salle Aurore est en cours d'élaboration, et sera présentée lors d'une prochaine séance. Il convient donc de déterminer les tarifs de location de cette salle.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, fixe les tarifs de location de la salle Aurore comme suit :

- Pour 1 jour ou 1 soirée en semaine : **250 €**

- Pour 1 week-end (du samedi matin au dimanche soir) : 350 €

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche-sur-Saône.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
Jacky MENICHON



Le secrétaire,
Gilles ASSANT

